



GUIDE DES DOSES ET DES DIRECTIVES D'APPLICATIONS

L'insecticide Coragen® MaX est désormais un produit plus durable.

La formulation 3x plus concentrée est présentée dans un bidon plus petit. Toutefois, le contenu de ce bidon de deux litres couvre plus d'acres que l'insecticide Coragen® précédent dans son bidon de 3,79 L. La réduction des volumes, la diminution de l'espace occupé dans l'entrepôt, la réduction de la quantité de plastique et d'emballages à manipuler représentent autant d'atouts supplémentaires en efficacité pour les producteurs et les détaillants.

Doté de Rynaxypyr® sa matière active, le mode d'action unique de l'insecticide Coragen® MaX assure une phytoprotection remarquable. Aucune autre chimie ne lui ressemble. Comme produit du groupe 28, l'insecticide Coragen® MaX présente l'avantage supplémentaire de n'avoir aucune résistance croisée à d'autres produits chimiques. Il assure une protection fiable et durable contre les principaux insectes nuisibles.

L'insecticide Coragen® MaX a un impact minimal sur de nombreux insectes bénéfiques et sur les pollinisateurs importants*. Son profil environnemental et toxicologique en fait un choix judicieux pour les producteurs et les applicateurs.

Emballage	Quatre bidons de 2 L par caisse
Résistance au lessivage par la pluie	1 heure
Suppression prolongée	Jusqu'à 21 jours (selon la dose, sous conditions météorologiques et température optimales)
En action au champ	Supprime les insectes de l'éclosion jusqu'aux stades adultes
Mélanges en réservoir	Très stable en réservoir et facile à mélanger
Température de l'air à l'application	Il peut être appliqué sous une large gamme de températures (entre 4 °C et 40 °C)
Volumes d'eau	Application au sol : 10 gal/ac
	Application aérienne : 5 gal/ac L'insecticide Coragen® MaX est homologué pour application aérienne sur de nombreuses cultures horticoles.
Délai de sécurité	12 heures

Directives de mélange en réservoir :

Suivre la séquence suivante lors d'un mélange en réservoir incluant l'insecticide Coragen® MaX. Après l'ajout de chaque produit laisser assez de temps s'écouler pour assurer un mélange adéquat et une dispersion complète.

1. Sacs hydrosolubles
2. Formulation de granules mouillables
3. Poudres mouillables
4. Insecticide Coragen® MaX et autres concentrés de suspension à base d'eau
5. Sacs de concentré hydrosoluble
6. Concentrés de suspension à base d'huile
7. Concentrés émulsifiables
8. Adjuvants, surfactants, huiles
9. Fertilisants solubles
10. Produits retardant la dérive

Consulter l'étiquette de l'insecticide Coragen® MaX pour connaître les directives de mélange et d'application.

* Lorsqu'appliqué selon les doses indiquées sur l'étiquette. Dans le cadre de la lutte antiparasitaire intégrée et celui des pratiques agricoles exemplaires, les applications d'insecticides doivent être faites quand les pollinisateurs ne s'alimentent pas afin d'éviter une exposition inutile.

Doses homologuées, cultures et insectes contrôlés



**Insecticide Coragen® MaX
(Formulation 600 SC)
Bidon de 2 L**

**Insecticide® Coragen
(Formulation 200 SC)
Bidon de 3,79 L**

Insectes	Doses / hectare	Acres à bidon de 2 L	Doses / hectare	Acres par bidon de 3.79 L
Légionnaire uniponctuée	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Cochylis rayé du tournesol	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Légionnaires de la betterave	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Tisseuse de la betterave	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Fausse-arpenteuse du chou	83 mL/ha	60	250 mL/ha	38
Doryphore de la pomme de terre	83 - 167 mL/ha	30 - 60	250 - 500 mL/ha	19 - 38
Ver de l'épi du maïs	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Ver-gris	83 mL/ha	60	250 mL/ha	38
Noctuelle	42 mL/ha	120	125 mL/ha	76
Pyrale du maïs	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Légionnaire d'automne	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Sauterelle	42 - 83 mL/ha	60 - 120	125 - 250 mL/ha	38 - 76
Vers de chou importés	83 mL/ha	60	250 mL/ha	38
Mineuse des feuilles	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Noctuelle du tournesol	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Moucheron suédois	83 mL/ha	60	250 mL/ha	38
Sphinx du tabac	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Noctuelle de la tomate	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Sphinx de la tomate	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38
Ver-gris bigarré	83 - 125 mL/ha	40 - 60	250 - 375 mL/ha	25 - 38

Cultures	Délai avant récolte	Insectes
Maïs (grain et soufflé)	14 jours	Légionnaire, légionnaire de la betterave, chenille, ver de l'épi de maïs, pyrale du maïs, légionnaire d'automne, noctuelle de la tomate, ver-gris panaché, ver-gris occidental du haricot
Maïs (sucré et de semence)	1 jour	
Légumes	1 jour	Légionnaire, légionnaire de la betterave, ver-gris du chou, ver de l'épi de maïs, ver-gris, pyrale du maïs, légionnaire d'automne, ver-gris panaché, sauterelle, ver-gris occidental du haricot.
Pommes de terre	1 jour	Doryphore de la pomme de terre, pyrale, vers-gris
Légumes-racines et tubercules	1 jour	Légionnaire, légionnaire de la betterave, ver-gris noir, ver du tabac, fausse-arpenteuse du chou, ver de l'épi du maïs, fausse-teigne des crucifères, pyrale du maïs, légionnaire d'automne, mineuses importées, cécidomyie des rutabagas, arpeuse du tabac, arpeuse de la tomate, ver-gris panaché
Légumes à feuilles	1 jour	Légionnaire, légionnaire de la betterave, ver-gris noir, fausse-arpenteuse du chou, ver de l'épi du maïs, légionnaire d'automne, mineuse des feuilles
Légumes du genre Brassica	3 jours	Légionnaire, légionnaire de la betterave, ver-gris noir, fausse-arpenteuse du chou, ver de l'épi du maïs, fausse-teigne des crucifères, légionnaire d'automne, fausse-teigne du chou importée, mineuses, cécidomyie du chou
Serre (concombre, poivron, aubergine, tomate)	1 jour	Fausse-arpenteuse du chou, mouche mineuse (organisme nuisible non homologué sur les concombres de serre)

Consulter l'étiquette de l'insecticide Coragen® MaX pour obtenir la liste complète des cultures et des insectes nuisibles.

Questions? Dès aujourd'hui, informez-vous auprès de votre détaillant au sujet de l'insecticide Coragen® MaX.

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer.
Membre de CropLife Canada.

FMC, le logo FMC, Coragen et Rynaxypyr sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.
©2023 FMC Corporation. Tous droits réservés. 89822 - HORT F - 2/23

    @FMCAgCanada

ag.FMC.com/ca/fr | 1-833-362-7722